

Le lundi 30 janvier 2006, le trente janvier deux mille six, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

Monsieur Jean-François DORKEL, excusé, suppléé par Monsieur Jacky FAUCHEUX
 Madame Agnès BACHELART, excusée, qui a donné pouvoir à Monsieur Yannick KERHARO
 Madame Françoise MADELAIN, excusée, qui a donné pouvoir à Monsieur Max BOIRAME
 Monsieur Laurent MARECHEAU, excusé,
 Monsieur James COQUART, excusé,
 Messieurs Jérôme GILLE, Jean-François BICHELER, absents.

Monsieur Thierry LEROUX est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

 N° 235

Restes à réaliser/Restes à percevoir 2005.

Après avoir présenté à l'assemblée par le biais de quelques transparents un premier bilan financier concernant l'exercice 2005,

Monsieur le Président présente les restes à réaliser et à percevoir en investissement reportés en 2006 à savoir :

RESTES A REALISER 2005

N° opération	Article	Nature de la dépense	Montants €
Op 10002		<u>Ecole élémentaire et CLSH à BAZANCOURT</u>	
	2158	Autres matériels	6 381€
	2184	Mobiliers	6 231€
	2313	Travaux	<u>117 773€</u>
			130 385€
Op 10003		<u>Accueil Jeune Enfance secteur Ouest</u>	
	2031	Frais d'études	100 873€
	2033	Frais d'insertion	3 714€
	208	Autres immobilisations incorporelles	20 000€
	2184	Mobiliers	53 820€
	2313	Immobilisations en cours	<u>994 727€</u>
			1 173 134€
Op 10004		<u>Construction Plateau E.P.S.</u>	
		<u>Groupe Scolaire René Chazot à Bazancourt</u>	
	2315	Travaux	<u>84 774€</u>
			84 774€
Op 10005		<u>Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est</u>	
	2031	Frais d'études	43 556€
	2313	Travaux	<u>71 754€</u>
			115 310€
Op 999		<u>Opérations non individualisées</u>	
	2111	Terrains nus	225 686€
	2184	Mobiliers	11 305€
	2313	Travaux	6 984€
	232	Immobilisation incorporelles en cours	50 000€
	238	Avances et acomptes versés sur immob.corporelles	<u>111 138€</u>
			405 113€
		Montant total	1 908 716€

RESTES A PERCEVOIR 2005

N° opération	Article	Nature de la dépense	Montants €
Op 10002		<u>Ecole élémentaire et CLSH à BAZANCOURT</u>	
	1322	Subvention d'équipement (REGION)	278 433€
	1323	Subvention d'équipement (DEPARTEMENT)	83 719€
	1328	Subvention d'équipement (CAF)	49 040€
	1341	Subvention D.G.E.	16 656€
	1641	Emprunts	<u>200 000€</u>
		Total	627 848€
Op 10003		<u>Accueil Jeune Enfance Secteur Ouest</u>	
	1328	Subvention C.A.F	231 080€
	1641	Emprunts	<u>967 467€</u>
		Total	1 198 547€
		Montant total	1 826 395€
Déficit sur restes			- 82 321€

Ayant entendu cet exposé, le Conseil communautaire en prend bonne note

N° 236

Orientations et réflexions budgétaires 2006.

(25 pour)

Monsieur le Président par le biais d'un support projeté à l'assemblée présente les orientations budgétaires 2006 à savoir :

- 1) Intégrer les charges et produits de fonctionnement de l'entité
« Association Familles Rurales de Boulton sur Suippe » pour les activités de la branche "ENFANCE" (environ 170 000 €).
- 2) Assurer le remboursement des annuités d'emprunts (131 801 €)
- 3) Prendre en compte les dotations aux amortissements 2006 (≈ 33 932 €)
et le F.C.T.V.A. (≈ 100 000 €)
- 4) Définir le taux de la taxe sur les Ordures Ménagères pour 2006
(voir délibération suivante)
- 5) Ouvrir une enveloppe de 15 000€ pour réaliser les études nécessaires à la programmation des travaux d'entretien de la rivière Suippe.
- 6) Compte tenu des restes à réaliser 2005, prévoir une somme d'environ 35 000 € pour les renouvellements des mobiliers scolaires et matériels informatiques des écoles, ainsi que pour les travaux à réaliser durant l'été dans les écoles (partie investissement).
- 7) Prévoir une enveloppe de 15 000 € pour procéder à la modernisation du système informatique notamment celui du service "Animations" (matériels, logiciels, formation,...)

- 8) Poursuivre les programmes engagés concernant :
- la reconstruction de l'école élémentaire, C.L.SH. de Bazancourt et la réalisation du plateau d'Education Physique et Sportive.
 - la reconstruction d'un accueil Jeune Enfance à Boulton sur Suipe.
 - la viabilisation de la 3^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois et la requalification des tranches 1 et 2.
- 9) Prévoir une somme pour les réserves foncières. (Autofinancement)
- 10) Poursuivre la démarche de réflexion et de partenariat avec d'autres collectivités sur le dossier « Piscine ».

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

ADOpte les orientations budgétaires 2006 telles que présentées.

N° 237
Orientation pour la fixation du taux de
la taxe sur les Ordures Ménagères 2006.
(25 pour)

Considérant la délibération n° 3 du 3 décembre 2003 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Vu le débat d'orientations budgétaires 2006,

Considérant l'augmentation prévue par le SYCODEC, à savoir porter le coût par habitant appelé aux collectivités à 83 € afin de prendre en compte les charges liées au SYVALOM (Incinérateur de la Veuve) ce qui représente pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe un appel de 637 772 € (7684 x 83 €).

Considérant qu'en 2005, notre participation était de 530 340 € (70 € x 7576 habitants), celle-ci augmente aujourd'hui d'environ 107 432 €.

Considérant que le taux de recouvrement 2005 par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'établissait à 56,55% (299.896/530.340), le bureau propose de recouvrir le coût des Ordures Ménagères par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au même niveau pour 2006, soit 56,55% ce qui représente un montant de :

637 772 € x 56,55% = 360 341 € pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et un solde de 277 431 € pour le budget général.

L'augmentation du coût des ordures ménagères serait donc réparti comme suit :

- par les habitants via la T.E.O.M. + 60 445 €
- par le budget général de la C.C.V.S. (T.P.U.) + 46 987 €
- + 107 432 €

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ADOpte l'orientation retenue de maintenir le taux de recouvrement du coût du service "ORDURES MENAGERES" à 56,55% au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ce qui induit une hausse d'environ 18% du produit de cette taxe.

Le taux définitif sera établi à l'occasion du budget primitif 2006 quant la notification des bases de la T.E.O.M. nous aura été formulée et que le montant exact de l'appel du SYCODEC nous aura été notifié.

N° 238
Election des 14 délégués de la
Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe
auprès du S.I.E.P.R.U.R.
(25 pour)

Monsieur le Président donne lecture des articles 7,8 et 9 des statuts du S.I.E.P.R.U.R. validé du 25 avril 2003.

Il convient que notre Communauté de Communes désigne en son sein les 14 délégués au S.I.E.P.R.U.R. qui seront chargés à l'Assemblée Générale d'élire les membres du comité.

Un tour de table est réalisé pour connaître les candidats.

Se proposent les 14 membres suivants :

- Max BOIRAME
- Claude VIGNON
- Thierry SARAZIN
- Claude SCRABALAT
- Guy RIFFE
- Jean-Michel LIESCH
- Jacky FAUCHEUX
- Madeleine CHASSE
- Camille PANNET
- Gérard PARGNY
- Hervé RENAULT
- Françoise NOUVEAU
- Claude BEGOUX
- Elisabeth BAUDESSON

Monsieur KERHARO indique que l'Assemblée Générale des délégués pour l'élection du comité est programmée le 25 février 2006 à 9h00.

Il est ensuite procédé à l'élection des 14 membres.

Les résultats sont les suivants :

➤ Max BOIRAME	25 voix
➤ Claude VIGNON	25 voix
➤ Thierry SARAZIN	25 voix
➤ Claude SCRABALAT	25 voix
➤ Guy RIFFE	25 voix
➤ Jean-Michel LIESCH	25 voix
➤ Jacky FAUCHEUX	25 voix
➤ Madeleine CHASSE	25 voix
➤ Camille PANNET	25 voix
➤ Gérard PARGNY	25 voix
➤ Hervé RENAULT	25 voix
➤ Françoise NOUVEAU	25 voix
➤ Claude BEGOUX	25 voix
➤ Elisabeth BAUDESSON	25 voix

Les 14 membres sont élus à l'unanimité des suffrages comme délégués de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe auprès du S.I.E.P.R.U.R.

N° 239
Election des 6 délégués titulaires et
de 3 délégués suppléants auprès du SYCODEC.
(25 pour)

Monsieur le Président donne lecture de l'article 3 des statuts du SYCODEC (Ordures ménagères) qui prévoit que la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe doit élire 6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au SYCODEC.

Un tour de table est réalisé pour connaître les candidats.

Se proposent :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Claude VIGNON	Claude SCRABALAT
Françoise NOUVEAU	Hervé RENAULT
Guy RIFFE	Camille BŒUF
Max BOIRAME	
Yannick KERHARO	
Madeleine CHASSE	

Il est ensuite procédé à l'élection des 6 membres délégués et des 3 membres suppléants.

Les résultats sont les suivants :

<u>Membres titulaires</u>	
Claude VIGNON	25 voix
Françoise NOUVEAU	25 voix
Guy RIFFE	25 voix
Max BOIRAME	25 voix
Yannick KERHARO	25 voix
Madeleine CHASSE	25 voix

Membres suppléants

Claude SCRABALAT	25 voix
Hervé RENAULT	25 voix
Camille BŒUF	25 voix

Les 6 membres titulaires et les 3 membres suppléants désignés ci-dessus dénommés sont élus à l'unanimité pour siéger auprès du SYCODEC.

N° 240

Partenariat de projets partagés 2004-2006 avec le Conseil Général de la Marne.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le partenariat de projets partagés qui sera signé le 1^{er} mars 2006 à 17h30 en Mairie de Bazancourt en présence des membres titulaires et suppléants du Conseil Communautaire.

Il rappelle les objectifs d'un tel partenariat visant à garantir à la collectivité sur la période 2004-2006 un subventionnement sur les projets présentés tels que la construction de la crèche de Boulton sur Suipe, l'extension de celle de Warmeriville, le développement économique sur la zone du Val des Bois (3^{ème} tranche).

Le contrat nous garantit d'autre part un taux de subvention majoré de 28% sur nos projets structurants.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En prend bonne note, et

AUTORISE le Président à intervenir pour la signature dudit document.

N° 241

Crèche de Boulton sur Suipe. Point sur l'avancement du dossier.

Monsieur Thierry SARAZIN indique à l'assemblée que le permis de démolir ayant été accordé, les travaux de démolition devraient débuter en février 2006.

Une réunion s'est déroulée dernièrement pour évoquer les problématiques liées au raccordement des réseaux (eau potable, eaux usées, assainissement, éclairage public, EDF/GDF, téléphone, etc...) et à la voirie d'accès commune à la crèche et au secteur urbanisé par le Foyer Rémois.

Il convient de pouvoir mettre en cohérence les deux projets, notamment du point de vue de l'accessibilité tant à la future crèche qu'au projet mis en œuvre par le Foyer Rémois sur la partie arrière du site.

Monsieur SCRABALAT indique que le Conseil municipal de Boulton sur Suipe n'a pas les moyens financiers d'engager des dépenses sur ce dossier supplémentaire.

Monsieur KERHARO rappelle que l'avis du Conseil communautaire était unanime pour construire la crèche à Boulton sur Suipe et regrette que la commune de Boulton sur Suipe n'ait pas pris position plus clairement sur les conditions de prise en charge partagées des travaux de voirie, réseaux, divers (V.R.D.) liés au projet Foyer Rémois de compétence communale et à la crèche.

Il demande à Monsieur SCRABLAT de convenir d'une rencontre avec le Foyer Rémois pour définir les engagements entre la Commune de Boulton sur Suipe, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et le Foyer Rémois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

N° 242

Point sur l'avancement du dossier V.R.D. Zone d'Activités du Val des Bois.

Monsieur KERHARO indique que le maître d'œuvre concernant la viabilisation de la 3^{ème} tranche de la Zone d'activités du Val des Bois et la requalification des tranches 1 et 2 a été recruté.

Il s'agit de l'Entreprise C.B.E. (Champagne Bureau d'Etudes) basée à Reims qui a été retenue pour un montant TTC de 25 595 € pour l'ensemble de la mission.

Les fouilles archéologiques devraient débuter en mars prochain.

Les dernières opérations foncières avec les Associations Foncières d'Isles sur Suipe et Warmeriville sont en cours de validation.

Une prochaine réunion de la Commission concernée est programmée pour le 13 février 2006.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

N° 243

Pôle scolaire, sportif et de services du Secteur Est. Point sur le dossier.

Monsieur KERHARO indique qu'une rencontre a eu lieu dernièrement avec le Cabinet ASCISTE pour mettre au point la mission d'étude de faisabilité et visiter les différents sites.

Il est proposé de mettre en place un comité de pilotage composé comme suit :

- M Yannick KERHARO	Président
- M Claude SCRABALAT	Vice-Président commission scolaire
- M Thierry SARAZIN	Vice-Président commission périscolaire
- M Claude VIGNON	Maire d'Heutrégiville,
- M. Guy RIFFE	Maire d'Isles sur Suipe
- M. Patrice MOUSEL	Maire de Warmeriville
- Mme Camille PANNET	Conseillère à Heutrégiville
- Mme Corinne LOILLIER	Conseillère à Heutrégiville
- M. Eric PINIARSKI	Conseiller à Isles sur Suipe
- M. Jean-Christophe MANGEART	Conseiller à Isles sur Suipe
- M. Stéphane DORUCH	Conseiller à Warmeriville
- M. Jacky FAUCHEUX	Conseiller à Warmeriville
- M. Jean-Michel LEDUC	Directeur des Services
- Le Cabinet ASCISTE	

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE des informations données et

ENTERINE le comité de pilotage tel que proposé

N° 244

***Compte rendu de la Commission "Communication-Information"
du 4 janvier 2006.***

Monsieur Max BOIRAME informe l'assemblée de l'évolution du dossier Site Internet de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Il distribue un document qui présente la page d'accueil du site, le menu et les différentes rubriques qui constituent une première arborescence du site Internet de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe dont le nom de domaine serait :

www.ccvs.fr ou www.ccvs.eu

Il indique que dans les prochaines réunions il conviendra de réfléchir sur le contenu des rubriques.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

en prend bonne note

N° 245

Délégations exercées par le Président.

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n°11 du 19 janvier 2004.

- Une convention a été passée en date du 5 janvier 2006 avec la Société ASCISTE INGENIERIE 27 rue Joseph Cugnot à Tinquieux pour l'assistance au maître d'ouvrage concernant l'étude d'implantation du pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, pour un montant de 13 477,50 €. (Arrêté 2006/01 du 9 janvier 2006).
- Une convention a été passée avec Mademoiselle Carole GADET, Présidente de l'Association "SPECTACLES POUR ENFANTS BERLINGOT" dont le siège est à LE RAINCY (93340) 24 allée du Rocher, pour assurer la séance du spectacle intitulé Le Petit Homme le vendredi 21 avril 2006 à 16 heures. (Arrêté 2006/09 du 30 janvier 2006).

Délégations exercées par le Bureau Communautaire.

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Bureau communautaire au titre de la délibération n° 10 du 19 janvier 2004 et notamment les points n°1 et n° 3 l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables au-delà de 15 000 € et jusqu'à 50 000 € lorsque les crédits sont prévus au budget à savoir :

➤ Délibération B6 du 23 janvier 2006

-Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L5211-10

- Considérant la délibération n°10 du 19 janvier 2004 donnant délégation de certaines obligations au Bureau Communautaire et notamment le point n°1 l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables au-delà de 15 000 € et jusqu'à 50 000 € lorsque les crédits sont prévus au budget.

Vu les 6 offres déposées par les sociétés suivantes :

- SOFIM / AD PAYSAGES
- ARRIA
- ACI
- DUMAY
- DDE
- CBE

Après étude des dossiers,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition formulée par le Bureau d'Etudes C.B.E. pour la somme de 25 595 € TTC concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation de la 3^{ème} tranche du Val des Bois et la requalification des 1^{ère} et 2^{ème} tranche..

AUTORISE le Président à signer le dit marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15 le lundi 30 janvier 2006.